

Cigares, Cigarettes et Tabacs

NOUVELLES DE LA HAVANE

Les chiffres semi-mensuels des exportations de cigares de La Havane pendant la seconde quinzaine d'avril ont été avantageux en comparaison avec la même période de l'an dernier. Les gros achats de cigares et de cigarettes pour les forces américaines auront été un bon appoint pour les manufacturiers cubains, quoique la marge de profit ne soit pas bien grande. La prime sur le change espagnol est un item matériel en faveur des manufacturiers de La Havane, car de gros envois de cigares sont consignés à La Compagnie Arrendataria de Tobacos, et le prix en est payé en monnaie espagnole.

La compagnie a le monopole en Espagne de vendre les cigares et le tabac. La compagnie paye annuellement au gouvernement espagnol une somme fixe, quoique des parties privées soient autorisées à importer des quantités limitées chaque année pour consommation privée, en payant très cher pour ce privilège. Comme le Canada a élevé les droits sur le tabac, suivant en cela l'exemple de la Grande-Bretagne, les importations canadiennes de cigares cubains tomberont vraisemblablement de façon considérable dans l'avenir, quoique le Canada importe principalement des cigares à bas prix.

A La Havane, le marché de la feuille ne s'est pas encore éveillé de sa léthargie, car les réceptions de la campagne sont encore trop insignifiantes pour attirer les acheteurs américains aux rives cubaines. Mais, il est probable que les conditions changeront pendant le mois de juin, particulièrement si la grève de Tampa se règle bientôt.

Les ventes, pendant la première quinzaine de mai ne se sont élevées qu'à 1,833 balles, consistant en: Vuelta Abajo, 985; Partido, 465, et Remedios, 383 balles. Les acheteurs ont été: les Américains, 325 balles; les exportateurs pour la Grande-Bretagne, 50; les expéditeurs pour le Mexique, 50; les acheteurs pour l'Amérique du Sud, 430, et les manufacturiers cubains de cigares et de cigarettes, 978 balles.

Les réceptions de tabac en feuille de la campagne ont été:

Pour les deux semaines finissant au 9 mai, 1918:

Depuis le 1er janvier 1918.

Balles

Vuelta Abajo	1,845	13,227
Semi Vuelta	86	1,423
Partido	2	35
Remedios	1,070	5,942
Oriente	6
<hr/>		
Totaux	3,003	20,633

Comme le temps sec continue dans la région de culture du tabac, il n'y a pas beaucoup de progrès de fait, excepté dans le Partido, où le blandura est survenu de façon intermittente, et où plusieurs escogidas ont commencé déjà leurs travaux, tandis que d'autres sont sur le point de les commencer. Les acheteurs de Vuelta Abajo sont retournés chez eux et dans le Remedios, des petites opérations isolées seulement sont notées.

Les exportateurs de cigares par S.S. Morro Castle,

le 4 mai dernier, se sont élevées à 380 caisses, contenant 1,840,150 cigares, qui furent consignés aux pays suivants: Etats-Unis, 759,300; Grande-Bretagne, 689,050; Argentine, 212,550; Afrique Anglaise, 83,500; Canada, 51,750; Indes Anglaises, 34,000; Uruguay, 10,000 cigares.

Les exportations de tabac en feuille de La Havane pour la semaine finissant le 4 mai, se sont totalisées à 5,198 balles, qui furent distribuées comme suit: aux Etats-Unis, 5,074 et au Canada, 124 balles seulement.

UNE CAUSE ORIGINALE

La décision la plus drôle qu'ait jamais eu à prendre le Juge de Paix, de San Francisco, M. A. T. Barnett, est celle ayant trait à la cause de Arguelles & Co. contre Schwartz & Co., venue récemment en cour.

Arguelles & Co., manufacturiers de cigares de La Havane, poursuivent Schwartz & Co. pour recouvrement du prix du contrat de 5,000 cigares, qui furent commandés personnellement par Rudolph Schwartz, de la maison, en mai 1917, et qui furent livrés quelques semaines plus tard. A la réception des cigares, Schwartz envoya un chèque, mais en arrêta le paiement quand il découvrit, selon son dire, que les cigares ne tiraient pas bien.

Sur suggestion de l'avocat d'Arguelles & Co., un des cigares fut passé au juge Barnett, et les regards se fixèrent anxieusement sur le juge lorsqu'il alluma le cigare et commença à le fumer. Le sourire de satisfaction qui épanouit son visage, tendait à démontrer que le cigare en question était particulièrement bon et se fumait bien.

“Cependant”, dit le juge Barnett, après avoir fumé quelques minutes, “il est difficile de se prononcer sur une telle question après avoir fumé un seul cigare. Aussi suggérerais-je que vous me donnez une boîte fraîche, pas encore ouverte de cinquante cigares, et, après que je les aurai fumés tous, je serai plus capable de déterminer leurs qualités de tirage. Cette suggestion fut unanimement adoptée et le juge Barnett commença, le jour même à “fumer” sa décision.

RENOUVELLEMENT DE L'EMBARGO FRANÇAIS SUR LE TABAC

Le cабlogramme suivant a été reçu à Washington, concernant le renouvellement de l'embargo français sur le tabac:

“Un décret ministériel du 14 mai, publié le 16 mai, prohibe l'exportation, le transport, etc., sans autorisation spéciale, du tabac de toutes sortes au Royaume-Uni ou aux pays anglais, à la Belgique, à la Russie et aux pays de l'Amérique du Nord et du Sud.

“Le décret ci-dessus annule l'autorisation précédemment en vigueur pour les envois de tabac de toute espèce aux alliés et aux pays américains sans autorisation spéciale. Des licences individuelles seront requises à présent pour les exportations de tabac de France à toute destination.